

APPEL A CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION DE LA 18^{ème} EDITION DES CONFERENCES INTERNATIONALES SUR LE VIH/SIDA ET LES STIs EN AFRIQUE (ICASA 2015)



La Société Africaine Anti Sida (SAA), Représentée par son Président ; **Le Professeur Robert B. Soudre**, invite les pays qui souhaitent abriter la prochaine Conférence sur le VIH/SIDA et les STIs en Afrique pour l'année 2015 (ICASA 2015), de bien vouloir envoyer leur dossier de candidature au Secrétariat Permanent de la SAA sis a Accra – Ghana, date limite de dépôt des dossiers **14, décembre 2012**.

ICASA 2015 est la 18^{ème} édition des Conférences Internationales sur le VIH/SIDA et les STIs en Afrique, organisée par la Société Africaine Anti-Sida.

Tout pays Africain est qualifié pour abriter la 18^{ème} conférence ICASA 2015. Cependant, certains critères sont indispensables pour la présélection.

La procédure du dépôt de dossiers de candidature est la suivante :

Procédure NO 1.

Les pays intéressés devraient adresser un dossier de candidature au Secrétariat de la SAA. Le dossier de candidature doit répondre aux informations ci-dessous, soutenu par une documentation détaillée et évidente:

1. Une ferme volonté politique du gouvernement a abrité la conférence.
2. Un engagement financier ferme du gouvernement pour l'organisation de la conférence.
(Gouvernement s'engage à raison de 20% au moins du budget de la conférence)
3. L'existence d'infrastructure hôtelière, d'hébergement au moins 10,000 participants, suivie de facilités permettant d'abriter des conférences internationales.
4. Un réseau de transport interne très développé.
5. Un réseau de télécommunication moderne, permettant un transfert du signal en Afrique et dans le monde en général.
6. Une forte présence de leaders scientifiques, société civile, association de PVHIV, secteur privé, et enfin des organisations de jeunes activistes dont les activités sont relatives au VIH/SIDA et TB.
7. Un accès facile aussi bien par voie aérienne et terrestre.
8. Une présence reconnue de l'agence du gouvernement chargée de la coordination de la prévalence et du programme VIH/SIDA au niveau national.
9. Un bon dispositif de sécurité, permettant d'assurer la sécurité des participants.
10. Un accès facile au VISA pouvant faciliter la participation de tous et surtout sans discrimination des PVVIH des HSH et autres minorités.
11. Une stabilité politique
12. Aucune loi discriminatoire, constitutionnelle basée sur le genre, le VIH, et la religion.

Le dossier de candidature supporté par des évidences, voir des données statistiques et lettres d'engagements, doit être adressé au Secrétariat de la SAA soit par courrier et mail, à l'attention du Président, à l'adresse suivante :

Society on AIDS in AFRICA
SAA Permanent Secretariat Accra
P.O. Box AF 2072
Plot Container 58 Otano Estates,

BehindNHTC, Adjiringano
EAST LEGON
Mob: (+ 233) 54 37 48 78 1
Tel: (+ 233) 30 29 13 73 9
ICASA2015bid@saafrica.org
www.saafrica.org
Accra- Ghana

N0 2.

(a) Les dossiers de candidatures seront étudiés, par les membres du conseil de la SAA, 2 pays seront présélections après études des soumissions, suivant les critères ci- dessus (Voir N0 1).

(b) Une commission composée de deux ou trois membres du conseil de la SAA conduira dans la première quinzaine de mars 2013, une visite d'évaluation des pays présélectionnés. Cette visite de 2 jours d'évaluation du potentiel et des capacités du pays hôte à abriter ICASA 2015 se fera sur invitation des pays présélectionnés.

NB.

1. La procédure de Présélection sera terminée au plus tard le 20 décembre 2012 suivi de la proclamation des pays présélectionnés.
2. Prior a la proclamation finale du pays hôte de ICASA 2015 et sous réserve de la lettre de notification , Une Signature du protocole d'accord entre la Société Africaine Anti Sida (SAA), Société garante des conférences ICASA et les pays présélectionnés est nécessaire.
3. Le pays finalement retenu après délibération du Conseil Administratif de la SAA recevra une lettre de notification au plus tard le 10 juin 2013 suivi d'un communiqué officiel de Presse.

Le Président en exercice de la SAA est le Président de ICASA 2015, le pays hôte doit nommer un co-président pour ICASA 2015 en consultation avec la SAA, cependant la SAA se réserve le droit de retirer l'organisation de la Conférence ICASA 2015 au pays hôte, si cette dernière démontre une incapacité à gérer la conférence ICASA.